

NOUVEL APPEL À PROPOSITIONS POUR DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ICEE

L'Institut canadien d'écologie et d'évolution (ICEE) est à la recherche de propositions pour des **groupes de travail** qui se dérouleront pendant la période de 12 mois allant de mars 2024 à février 2025. La **date limite** pour le dépôt d'une proposition est le **13 octobre 2023**.

Objectifs

L'ICEE soutient des groupes de travail en écologie, en évolution et en sciences de l'environnement qui concernent des enjeux de grande importance conceptuelle ou appliquée. Les propositions doivent s'attaquer à un enjeu important en écologie ou en évolution en utilisant les recherches collaboratives basées sur la synthèse prenant la forme de : (a) synthèse conceptuelle ; (b) agrégation et analyse d'informations provenant de sources multiples (ex. métaanalyse, synthèse de données) ou de multiples types (ex. intégration des connaissances multidisciplinaires) ; (c) modèles théoriques ou appliqués ; ou (d) mobilisation de données de recherche colligées pour la résolution de problèmes d'importance pour la société. L'ICEE fournit un soutien financier aux groupes de travail, notamment pour leurs réunions, mais les demandeurs et demandeuses doivent gérer la logistique de ces réunions.

Les rencontres en personne sont fortement encouragées

Les groupes de travail soutenus doivent miser sur les rencontres en personne. Les rencontres virtuelles et hybrides peuvent être couronnées de succès, mais les réunions en personne sont plus efficaces. Bien que nous soyons ouverts au financement de différentes approches de collaboration, nous privilégierons les réunions de travail dans lesquelles au moins la moitié des participants et participantes peuvent se rencontrer en personne, et ce, pendant toute la durée de la rencontre.

Les réunions en personne peuvent avoir lieu n'importe où au Canada. Notez que tous les groupes de travail doivent conclure leurs activités financées dans les 12 mois, même si cela implique de convertir une réunion en personne en réunion virtuelle s'il n'y a pas d'autres options ; un tel changement peut nécessiter le remboursement à l'ICEE de la différence des frais de prise en charge.

Procédure de soumission

Les propositions peuvent être soumises en anglais ou en français. Les propositions doivent inclure un formulaire de proposition rempli (accessible au www.ciee-icee.ca), une proposition de trois pages (avec une page supplémentaire facultative pour un plan d'urgence), et un court CV des personnes organisatrices.

Le formulaire demande de fournir les informations suivantes :

1. Le nom du projet, les coordonnées complètes de la ou des personnes organisatrices et un résumé du projet (300 mots au maximum) pouvant être rendu public. Au moins une des personnes organisatrices doit être professeure dans une université canadienne afin de permettre le transfert de fonds entre universités.
2. Une liste des participants et participantes précisant leur établissement d'attache et présentant en un court paragraphe leur profil biographique et l'expertise apportée au groupe. L'ICEE soutient des groupes réunissant 8 à 15 personnes. Les personnes participantes doivent être choisies de manière à permettre une synergie entre différentes disciplines, ensembles de compétences et modes de connaissance (y compris les connaissances autochtones traditionnelles), et peuvent être issues des secteurs universitaires et non universitaires. Les propositions regroupant un grand nombre de personnes doivent être bien justifiées : des analyses ont montré que la productivité par personne diminue à mesure que la taille d'un groupe s'accroît (Hampton et Parker 2011). Les groupes de travail productifs incluent généralement des participants et participantes à différentes étapes de leur carrière. L'ICEE exige la participation d'au moins un ou une étudiante aux cycles supérieurs et d'au moins un ou une stagiaire au postdoctorat dans tous les groupes de recherche. Les personnes participantes doivent aussi provenir de plusieurs universités ou organismes ; les propositions regroupant surtout des personnes d'une même organisation doivent démontrer que celles-ci collaborent peu ou pas en temps normal. La participation internationale est encouragée. Il existe des preuves solides de l'impact positif de la diversité institutionnelle et démographique sur la productivité des groupes de travail (Hampton et Parker 2011, Campbell et coll. 2013, Crowston et coll. 2015). Les groupes de travail doivent ainsi présenter une diversité démographique, notamment un équilibre des genres ($\geq 40\%$ de personnes s'identifiant comme femmes ou non-binaires et $\geq 40\%$ s'identifiant comme hommes ou non-binaires), et favoriser l'inclusion des minorités racialisées sous-représentées, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, les personnes s'identifiant LGBTQIA+ et celles qui ont des antécédents disciplinaires, sociaux ou culturels différents. Ne fournissez que les informations d'identification que les personnes souhaitent partager. Enfin, nous vous demandons d'indiquer quelles personnes ont confirmé leur participation.
3. Un plan de gestion des données. Les groupes de travail financés sont tenus de déposer les données originales ou dérivées et tout le code nécessaire à la reproductibilité dans un répertoire de données. Les informations suivantes doivent être incluses : 1) à qui appartiennent les données, les conditions d'accès à celles-ci et les conditions de publication de résultats basés sur ces dernières ; 2) la manière dont seront compilées et intégrées les données d'intérêt avant la première rencontre du groupe de travail ; 3) la manière dont les données seront entreposées et sauvegardées ; et 4) le plan pour rendre les métadonnées, les données originales ou les données dérivées, et l'encodage publiquement

accessibles à la fin du projet, à l'inclusion de l'échéancier et des noms des personnes responsables.

4. Un budget pour soutenir les activités proposées, celui-ci ne doit pas dépasser 12 000 \$ au total. Les coûts pour les réunions peuvent inclure : 1) les frais et la formation associés à la technologie des réunions en ligne, à l'exclusion du matériel ; 2) les coûts requis pour les réunions en personne, y compris l'hébergement, le transport, les repas et la ou les salles de réunion ; 3) jusqu'à 5000 \$ d'allocation pour 5 semaines de travail à temps plein effectué par un, une ou plusieurs étudiants aux cycles supérieurs ou stagiaires au postdoctorat qui soutiennent explicitement et uniquement le groupe de travail : par la collecte de données pour une base de données qui sera ensuite analysée par le groupe de travail, par le développement d'un modèle qui sera ensuite utilisé pour tester des hypothèses par le groupe de travail, par l'analyse de la littérature pour un examen approfondi par le groupe de travail, ou par le développement et la maintenance de l'infrastructure numérique utilisée pour rendre la collaboration plus efficace (par exemple, paquets R, plateformes de contrôle des versions) ; 4) des honoraires pour un ou une animatrice professionnelle qui guide la dynamique du groupe plutôt que la science ; 5) les coûts associés à l'augmentation de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, par exemple un contrat avec un sous-titreur professionnel ; 6) jusqu'à 750 \$ pour des frais exceptionnels (c.-à-d. non normalement encourus) de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées afin de permettre la participation de personnes ayant des responsabilités familiales les empêchant autrement de participer. D'autres coûts peuvent inclure les tests rapides COVID-19 pour les réunions en personne, à un maximum de 500 \$.

Veillez noter que les frais généraux, le salaire des professeurs et professeures et les coûts d'équipement ne constituent pas des dépenses admissibles. Selon notre expérience, les groupes sont rarement capables de se rendre à l'étape de l'acceptation des manuscrits pour publication dans le délai de 12 mois associé au budget, les frais de publication ne devraient ainsi pas être inclus au budget. Nous encourageons les personnes demandeuses à consulter la coordinatrice du programme à l'ICEE en cas d'incertitude sur les éléments budgétaires autorisés. **Par ailleurs, les groupes de travail peuvent être coparrainés par d'autres organisations.** Par exemple, l'ICEE a déjà financé une rencontre supplémentaire pour des groupes de travail ayant été ou étant financés par d'autres centres de synthèse. Dans ce cas, veuillez informer tous les bailleurs de fonds qu'un cofinancement est recherché.

En annexe du formulaire de proposition, inclure :

5. Un texte d'un maximum de trois pages à simple interligne, police 12 points et marges de 2,5 cm (les propositions de plus de trois pages ne seront pas considérées), spécifiant :
 - 5.1. Les buts du projet ;

- 5.2. La planification des activités : l'échéancier des activités précédant les rencontres s'il y a lieu, le calendrier des rencontres, le suivi après les rencontres permettant d'atteindre les résultats anticipés. Bien que les réunions en personne soient normalement limitées à 4 à 5 jours consécutifs, les réunions virtuelles n'ont pas de telles contraintes et nous encourageons les chercheurs et chercheuses à envisager les options les plus productives (voir le Guide CIEE-ICEE pour les groupes de travail virtuels).
 - 5.3. Pour les projets incluant de la synthèse de données, décrivez la source des données qui seront colligées, en précisant si la base de données est déjà construite ou si elle sera en prévision des rencontres, et les méthodes d'analyse qui seront employées ;
 - 5.4. La manière dont votre groupe de travail garantira une grande diversité de participants et participantes (voir le n° 2 de la procédure de soumission) et créera un environnement de travail équitable, inclusif et productif ;
 - 5.5. Les retombées attendues (ex., publications, livres blancs, banques de données en libre accès) ;
 - 5.6. L'importance pour le Canada (ex., les retombées bénéfiques pour l'environnement ou l'économie du pays).
6. Un court CV pour chacune des personnes organisatrices. Un maximum de trois pages pour chacun des CV.

Le processus de sélection

Comme lors des appels de propositions passés, les décisions de financement des nouveaux groupes de travail de l'ICEE s'appuieront sur des évaluations par les pairs confidentielles. La direction de l'ICEE déterminera pour sa part le montant attribué à chacune des propositions retenues et fournira à tous les demandeurs et demandeuses une rétroaction quant aux forces et faiblesses de leur proposition. En cas de conflit d'intérêts, la direction de l'ICEE s'en remettra au conseil d'administration de l'ICEE.

L'excellence scientifique et les chances de réussite sont les principaux critères d'évaluation, bien qu'une attention soit également portée aux retombées bénéfiques pour le Canada, à l'efficience, à la complémentarité et diversité des participants et participantes, aux plans de gestion des données, à l'attention accordée à l'équité et à l'inclusion, et aux bénéfices pour les établissements membres de l'ICEE. Plus précisément, les *critères d'évaluations* sont :

1. La raison d'être du projet : l'importance scientifique ou appliquée des questions, la probabilité de faire avancer les connaissances en écologie, en évolution ou en

environnement, la preuve d'une nouvelle synthèse, les retombées pour le bien-être environnemental et économique du Canada ;

2. La description du projet : clarté des objectifs, retombées, plan de travail, horaire des rencontres et plan de gestion des données ;
3. L'expertise et la pertinence des personnes demandeuses et participantes (selon les CV des organisateurs et organisatrices et les présentations des personnes participantes) ;
4. La diversité des participants et participantes quant aux stades de carrière, à l'origine géographique et aux caractéristiques démographiques telles que décrites au point 2 de la procédure de soumission. L'attention apportée à l'équité et à l'inclusion ;
5. Les résultats attendus. Le potentiel de productions scientifiques à forts impacts, incluant les publications avec révision par les pairs, les livres blancs et les bases de données en libre accès ;
6. L'adéquation et le réalisme du budget (complétude des estimations et cohérence des justifications). Le soutien par d'autres organisations doit être indiqué ;
7. Pour cet appel, les décisions finales tiendront compte de la vulnérabilité du plan de réunions aux futures restrictions sanitaires et de la solidité des plans d'urgence si les réunions en personne ne sont plus possibles. Les risques d'annulation des rencontres en personne seront soupesés au regard de l'efficacité généralement accrue de ce mode de travail.

Date limite : les soumissions complètes doivent être transmises sous la forme d'un seul document d'ici le **13 octobre 2023** à :

ciee-icee@biodiversity.ubc.ca

Les demandeurs et demandeuses sont invités à contacter la directrice ou la directrice adjointe de l'ICEE, ou encore la coordinatrice du programme pour toutes questions, notamment celles relatives au contenu, au budget ou aux installations.

Diane Srivastava (srivast@zoology.ubc.ca)

Directrice, Institut canadien d'écologie et d'évolution

Mary O'Connor (oconnor@zoology.ubc.ca)

Directrice adjointe, Institut canadien d'écologie et d'évolution

Kelly Haller (ciee-icee@biodiversity.ubc.ca)

Coordonnatrice de programme, Institut canadien d'écologie et d'évolution